

DEMANDE DE POSE OU DÉPLACEMENT DE COMPTEUR OU REGARD SUR BRANCHEMENT EXISTANT

Informations administratives à compléter :

Identification du demandeur et payeur

Mme/M. /Raison sociale : Nom.....Prénom

Né(e) le : ___ / ___ / ___ à :

Vous êtes :

Propriétaire

Syndic de copropriété → l'accord de la copropriété est requis – n° Siret :

Lotisseur/Aménageur – n° Siret :

Adresse :

Code postal ___ ___ ___ Commune

Tél :Mail :

Adresse précise des travaux à réaliser :

Adresse :

Code postal ___ ___ ___ Commune :

Numéro de parcelle/Lot :

Informations techniques à compléter :

Nature des travaux demandés :

Pose d'un nouveau compteur → **Tampon/ Visa obligatoire de la mairie concernée et joindre le formulaire d'abonnement complété et signé par compteurs posés**

-Nombre de compteur à poser :

-Nombre de compteurs à déplacer :

Déplacement du regard ou du compteur d'eau existant

Déplacement du regard d'eaux usées

Votre projet concerne :

Une maison particulière

Immeuble

Un établissement artisanal ou industriel

Une activité agricole

Tampon / visa de la mairie pour
branchement Eau Potable sans
autorisation d'urbanisme

Assainissement : Prévoyez-vous de réaliser des travaux d'assainissement ?

Oui (raccordement au réseau ou suppression de la fosse septique) Non

Description de votre projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Schéma de l'installation future :

Il conviendra de prévenir le service des eaux lorsque vos travaux seront terminés, pour le déplacement ou la pose du compteur. Seul le service des eaux est habilité à déplacer le compteur d'eau (article 4.2 du règlement du service des eaux).

Cependant en cas :

- de constat de démontage du compteur, vous vous exposez à une pénalité de 500€ HT (tarifs fixés par délibération)
- de non-conformité de vos travaux, selon nos prescriptions techniques, le déplacement ou la pose du compteur ne sera pas effectué

Afin d'étudier les dernières modalités de réalisation du (des) branchement(s), vous devez contacter le service des eaux au 04.76.99.70.00.

Une visite de terrain sera peut-être nécessaire pour le respect des prescriptions techniques du service des eaux Le Grésivaudan.

**Merci de retourner ces imprimés par courrier au Service des Eaux – communauté de communes Le Grésivaudan –
390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles Cedex
ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Je m'engage à régler les frais de dossier au service des eaux liés au traitement et/ou à la création d'un nouvel abonnement.

Je déclare accepter de me conformer aux prescriptions fixées d'une part, par le règlement du service de distribution d'eau potable et d'autre part par le règlement d'assainissement (dans le cas d'un raccordement à l'égout).

Fait le ___ / ___ / _____

Contrat d'abonnement Eau / Assainissement

Un formulaire par compteur

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- Remplissez et signez le formulaire (attention la date d'effet est la date de signature de ce contrat)
- Joignez les photocopies de toutes les pièces justificatives demandées : carte d'identité, état des lieux, attestation notaire, extrait Kbis
- Retournez votre demande au service des eaux Le Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à serviceeseaux@le-gresivaudan.fr

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie :

Code postal _____ Commune : _____
 N°compteur : _____ Relevé compteur **obligatoire** Date ____ / ____ / ____
 S'agit-il d'une demande d'abonnement nécessitant la pose d'un compteur ? (cochez la case)

Identification de l'ancien occupant : Mme/M. Nom.....Prénom.....

Identification du titulaire du contrat (joindre justificatif d'identité)

- Propriétaire (joindre attestation du notaire et photo justifiant le relevé du compteur)
- Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail)

Nom (payeur principal)
 Prénom
 Né(e) le : ... /.../..... Lieu de naissance.....
 Tel : @ :

Nom (payeur solidaire ou co-abonné)
 Prénom
 Né(e) le : ... /.../..... Lieu de naissance.....
 Tel : @ :

Nombre de personne au foyer

Ou EntrepriseContact
 N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation :

Code postal _____ Commune

Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).

Le titulaire du présent contrat :

- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.
- Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement définit à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation (au tarif en vigueur).
- Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.
- L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.
- S'engage à informer le service de l'eau du Grésivaudan lors de son déménagement et à demander la résiliation de son contrat d'abonnement en retournant au Grésivaudan un formulaire de résiliation. En l'absence de cette démarche, l'abonnement se poursuivra et les factures continueront de m'être adressées et seront dues.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.

Fait le ____ / ____ / ____

Signature obligatoire : (exemplaire à retourner au Grésivaudan)